



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 060-200066975-20250624-15_BC030625-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau Communautaire du mardi 3 juin 2025

Convocation

Date : 28/05/2025

Délibération n°

15-BC030625

Nombre de Membres :

- En exercice : 20
- Présents : 13
- Pouvoirs : 0
- Votants : 13
- Absents : 7

Résultats :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 6

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 04/06/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

17 JUIL. 2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 3 juin 2025, à dix-neuf heures trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la CCSSO - 30 avenue Eugène Gazeau 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 28 mai 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BATTAGLIA

Siégeaient au Bureau Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LOZANO Michelle
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	

Ont donné pouvoir :

Néant

Ne siégeait pas au Bureau Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Madame TONDELLIER Viviane

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

Vu par
Guillaume
Maréchal

Vu par
le secrétaire
de séance

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 13 présents et aucun pouvoir.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Procès-verbal annexé)

Par un vote au scrutin ordinaire, Monsieur le Président propose d'adopter, avec ou sans modification, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 20 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 57CC051023, en date du 5 octobre 2023, relative à la modification des délégations accordées au bureau communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 4 février 2025, transmis aux membres du Bureau Communautaire,

Considérant la nécessité d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que les membres qui n'étaient pas présents lors du Bureau Communautaire du 20 mars 2025 ne prennent pas part au vote ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025, joint à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

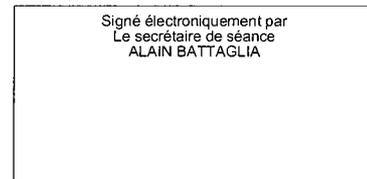
En Sous-Préfecture le : 17 JUIL. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 17 JUIL. 2025

Fait à Senlis, le

Guillaume MARÉCHAL

Alain BATTAGLIA



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 20 MARS 2025 – 19 h 30
CCSSO - 30 avenue Eugène Gazeau, 60300 SENLIS

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars 2025, à dix-neuf heures trente, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la CCSSO située au 30 avenue Eugène Gazeau, 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SICARD

Siégeaient au Bureau Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	

Ont donné pouvoir :

Néant

Ne siégeait pas au Bureau Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents :

Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOZANO Michelle	

Ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES.....	2
01. Désignation du secrétaire de séance	2
02. Approbation du projet de procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mars 2025...	2
ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ	2
03. Demande de subvention FNADT 2025 - France Services	2

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur MARÉCHAL procède à l'appel des présents.

Les conditions du quorum sont réunies.

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

01. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MARÉCHAL indique que le poste de secrétaire de séance revient à Monsieur Bruno SICARD.

Aucun commentaire n'est formulé en séance, le président procède à la mise aux voix du projet de délibération.

Monsieur Bruno SICARD *est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.*

02. Approbation du projet de procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mars 2025

Monsieur MARÉCHAL s'enquiert des éventuels commentaires sur le procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mars 2025.

En l'absence de commentaire, le président procède à la mise aux voix du projet de délibération.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité (5 pour et 6 ne prennent pas part au vote sur 11 élus présents).

ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

03. Demande de subvention FNADT 2025 - France Services

En l'absence de Madame Christel JAUNET, Monsieur Guillaume MARÉCHAL expose aux membres du bureau communautaire l'intérêt de solliciter la subvention annuelle pour le service France Services de la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Vu par
Guillaume
Maréchal

2

Vu par
le secrétaire
de séance

Le bus France Services itinérant joue un rôle essentiel en offrant un guichet unique desservant tout le territoire pour l'ensemble des démarches administratives. Grâce à l'engagement de l'équipe, la CCSSO a pu aider de nombreux citoyens à naviguer dans les complexités administratives, à obtenir des informations précises et à accéder à des services essentiels.

Cependant, pour continuer à offrir un service de qualité et à répondre aux besoins numériques croissants de la population, il est impératif de garantir un financement adéquat.

La subvention annuelle FNADT permet de pérenniser les actions, d'améliorer l'infrastructure et de former les agents afin qu'ils puissent accompagner au mieux les usagers.

La Communauté de communes sollicite cette subvention pour le service, auprès de l'Etat.

Monsieur PATRIA demande s'il existe un rapport d'activité, faisant état du nombre d'usagers qui ont pu bénéficier de ce service.

Il est répondu que cela a été évoqué lors de la commission de la semaine précédente. Le bilan présenté a relevé une forte hausse des demandes : 789 demandes en 2023, pour 1670 démarches effectuées en 2024. Celles-ci concernent principalement la retraite, les impôts et les services ANTS.

Monsieur MARÉCHAL demande si ces chiffres sont en hausse sur l'ensemble du territoire.

Il est répondu qu'il existe des permanences sur rendez-vous pour desservir les communes qui ne sont plus au planning habituel. Il n'y a pas eu de demande concernant ce point, ce qui porte à croire que le public est assez mobile. Depuis cet été, il n'y a quasiment pas eu de permanences sans démarche. Grâce à la communication mise en place, les usagers sont bien informés du planning fixe des communes desservies. La nouveauté 2024 est l'investissement dans une tablette numérique et un PC mis à la disposition des usagers dans un espace. Ils sont destinés aux personnes qui savent réaliser les démarches seules, mais qui ne disposent pas d'ordinateur ou pas d'internet. La demande d'accompagnement reste néanmoins l'attente principale des usagers.

Monsieur MARÉCHAL propose que le bilan soit présenté au cours d'un prochain bureau communautaire.

Monsieur SICARD propose de communiquer sur l'évolution du service dans les bulletins municipaux.

En l'absence d'autres commentaires, le président procède à la mise aux voix du projet de délibération.

La demande de subvention FNADT 2025 - France Services est approuvée à l'unanimité des membres présents, sans abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Guillaume MARÉCHAL

Bruno SICARD

Signé électroniquement par
GUILLAUME MARECHAL



Le 16 juillet 2025

Signé électroniquement par
Le secrétaire de séance
BRUNO SICARD

*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines*

Secrétaire de séance

Vu par
Guillaume
Maréchal

Vu par
le secrétaire
de séance